

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019 à 10h

DG/LB

Sur convocations envoyées le vingt-et-un octobre deux mille dix-neuf, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques s'est réuni le vingt-neuf novembre deux mille dix-neuf à dix heures à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. HIRIART.

COLLECTIVITÉS AFFILIÉES			
Représentants des communes			
TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
ARRIBAS-OLANO Patricia, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-DE-LUZ	Présente	DE CORAL Odile, Maire d'URRUGNE	
AUSSANT Claude, Maire d'ARUDY	Présent	JACOTTIN Arnaud, Adjoint au Maire de BILLÈRE	
BAUCE Michelle, Adjointe au Maire de LAGOS	Présente	DUIZIDOU David, Maire de THÈZE	
BERNOS André, Maire d'AGNOS	Présent	DEMAISON Idelette, Maire de BELLOCQ	
CASSOU Michel, Maire de PARDIES-PIÉTAT	Présent	CUYAUBÉ Michel, Maire de SÉVIGNACQ	
COUROUAU Francis, Conseiller municipal d'ARUDY	Excusé	MARTINS Isabelle, Conseillère municipale de BILLÈRE	
DELGUE Lucien, Maire d'ARMENDARITS	Excusé	CALDERONI Jean-Louis, Adjoint au Maire de BIZANOS	Présent
DESSÉRÉ Jean-Michel, Maire de LEMBEYE	Présent	CASSOU-LALANNE Claude, Maire de CLARACQ	
FERRATO Claude, Maire d'ARESSY	Présent	GAIRIN Marc, Maire de MOMY	
FINZI Arthur, Maire de SAINT-CASTIN	Excusé	IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS	Excusé
FOURCADE Anne-Marie, Maire de MONTARDON	Présente	RHAUT Jean-Christophe, Adjoint au Maire d'ASSAT	
GARCIA Philippe, Maire d'ARTHEZ-DE-BEARN	Excusé	SALANAVE-PÉHÉ Yves, Maire de MONEIN	
HIRIART Michel, Maire de BIRIATOU, Président	Présent	ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES	
HUNAUULT Francis, Maire de NAVAILLES-ANGOS	Excusé	GARGUIL Jean-Pierre, Adjoint au Maire de LONS	
INCHAUSPÉ Beñat, Maire d'HASPARREN	Excusé – Pouvoir donné à M. HIRIART	Michel BRECQUE, Adjoint au Maire de PARDIES-PIÉTAT	
IRUMÉ Jacques, Maire d'IROULÉGUY	Présent	CARASCO Olivier, Conseiller municipal de MAULÉON-LICHARRE	
MILLET-BARBÉ Lucius, Conseiller municipal d'ANGLET	Présent	DALÉAS Annie, Adjointe au Maire de LONS	
PATRIARCHE Nicolas, Maire de LONS	Présent	HORROD Vanessa, Adjointe au Maire de LONS	
SANZ Alain, Maire de RÉBÉNACQ	Présent	ARRIBES André, Maire de BIZANOS	
VIGNAU Alain, Maire de BEUSTE	Présent	MANDAGARAN Arnaud, Maire d'AMENDEUIX-ONEIX	
Représentants des établissements publics			
BEHOTÉGUY Maïder, Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Présente	ESCALÉ Francis, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY	
LACRAMPE Daniel, Président de la Communauté de Communes du HAUT-BÉARN	Excusé	CANTON Marc, Conseiller communautaire de la Cté de Communes du PAYS DE NAY	Présent
MIMIAGUE Jean-Pierre, Président de la Communauté de Communes des LUY EN BÉARN	Présent	CASABON Jean-Paul, Président de la Cté de Communes de la VALLÉE d'OSSAU	
COLLECTIVITÉS NON AFFILIÉES ADHÉRENTES			
Représentants du Département et des communes			
BERGÉ Geneviève, Conseillère départementale des Terres des Luys et Coteaux du Vic-Bilh	Excusée – Pouvoir donné à M. MIMIAGUE		
CABANE Marc, Adjoint au Maire de PAU	Présent		
DURRUTY Sylvie, Adjointe au Maire de BAYONNE	Excusée - Pouvoir donné à M. MILLET-BARBÉ		
LAHORE Isabelle, Conseillère départementale des Pays de Morlaàs et du Montanèrs	Excusée - Pouvoir donné à M. CABANE		
Collège des établissements publics			
BERNOS Michel, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de PAU-BÉARN-PYRÉNÉES	Excusé – Pouvoir donné à M. André BERNOS	POUEYTO Josy, Administrateur du CCAS DE PAU	
POCQ Jean-Bernard, Vice-Président du CCAS DE BAYONNE	Excusé - Pouvoir donné à M. FERRATO	DAGUERRE Régine, Membre du conseil d'administration du CCAS DE BIARRITZ	Excusée

M. GUERETIN, Trésorier Principal Municipal, était excusé.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION : M. MARCHAND, Directeur, M. SBIHI, Directeur adjoint, Mme SIMONNET, Responsable de la Direction Emploi et recrutement, Mme WITTERKOËR, Responsable de la Direction Santé et conditions de travail et Mme BARADAT, Responsable du Secrétariat de direction.

M. SANZ assurait les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir remercié les administrateurs pour leur présence à cette réunion du Conseil d'Administration., il présente l'ordre du jour qui a été fixé en réunion du Bureau le 29 octobre dernier.

Ordre du jour :

I. AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES COMMUNES	3
A. RÉSEAU DE CHALEUR – AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES	3
II. QUESTIONS FINANCIÈRES	3
A. FIXATION DES TAUX POUR L'ANNÉE 2020.....	3
B. FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2020.....	3
C. SUBVENTIONS 2020	5
D. COTISATIONS 2020	5
E. BUDGET PRIMITIF 2020	5
F. OFFRES DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE LA MAISON DES COMMUNES.....	5
G. DÉCISION MODIFICATIVE 2019 N° 2	5
H. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE.....	5
I. INDEMNITÉ DE CONSEIL	6
III. CONVENTIONS	6
A. AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL).....	6
B. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU GIP INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION.....	6
IV. QUESTIONS DE PERSONNEL	6
A. PROCÉDURE ALERTE ÉTHIQUE POUR LE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION.....	6
B. TABLEAU DES EMPLOIS.....	7
C. RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE.....	7
V. AXES TRANSVERSAUX	7
A. POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT.....	7
B. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE CENTRE DE GESTION.....	8
VI. DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES	8
A. COMMISSION DE RÉFORME - HABILITATION DU PRÉSIDENT À DÉFENDRE EN JUSTICE	8
B. RÉVISION DES HONORAIRES DES MÉDECINS MEMBRES DES INSTANCES MÉDICALES DU CDG 64	8
VII. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT	9
A. ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ.....	9
VIII. COMPTE-RENDU DE L'USAGE DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT	9
IX. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEMANDES D'AFFILIATIONS VOLONTAIRES	9

I. AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES COMMUNES

A. RÉSEAU DE CHALEUR – AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES

M. Bertrand DUWEZ, ingénieur commercial pour Pau Béarn Pyrénées Énergies Services, présente le réseau de chaleur proposé par la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES (CAPBP) ainsi que le projet de raccordement du bâtiment de la Maison des Communes et de sa future extension.

Le site du Centre de Gestion fait partie des 169 sites pilotes retenus par la CAPBP. Le raccordement à ce réseau de chaleur permettrait de réaliser des économies en matière de coût mais également d'émission de CO2.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de s'engager dans la démarche de raccordement de la Maison des Communes au service de production et de distribution publique de chaleur de la COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAU BÉARN PYRÉNÉES. Pour ce faire, le Conseil d'Administration autorise le Président à signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

II. QUESTIONS FINANCIÈRES

A. FIXATION DES TAUX POUR L'ANNÉE 2020

1. LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS AFFILIÉS

Le Conseil d'Administration décide de maintenir les taux de cotisation à leur niveau actuel pour l'année 2020 :

- 0,80 % pour la cotisation de base obligatoire,
- 0,50 % pour la cotisation additionnelle.

2. LES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

Le Conseil d'Administration décide de maintenir le taux de contribution à 0,16 % pour l'année 2020.

B. FIXATION DES TARIFS POUR L'ANNÉE 2020

Le Conseil d'Administration adopte les tarifs suivants pour l'année 2020 :

MISSIONS	TARIFS
Missions temporaires	Rémunération chargée de l'agent intervenant + 10 % de frais de gestion + un forfait de 30 € par jour et par mission pour frais professionnels

MISSIONS	TARIFS
Mission Archives	
- Mission 1 : classement (7h30)	280,00 €
- Mission 2 :	
▪ formation (7h30)	384,00 €
▪ Journée de suivi (7h30)	280,00 €
- Mission 3 : mise à jour des archives (7h30)	280,00 €
- État des lieux des archives (7h30)	280,00 €
- Rédaction des bilans de fin de mission et inventaires (7h30)	280,00 €
Direction Santé et conditions de travail	
Collectivités et établissements publics affiliés	
Adhésion aux missions facultatives de la Direction	
▪ Adhésion au socle (contribution par agent et par an)	65,00 €
- Médecine préventive	
- Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1 ^{er} niveau)	
- Conseil / animation de réseaux	
- Interventions sur situations traumatiques	
- Prestations accessibles directement aux agents : soutien psychologique, accompagnement social	
- Mise en place et participation aux cellules santé	
- Participation des ACFI aux missions des CHSCT	
▪ Prestations hors socle (par jour)	400,00 €
- Interventions collectives (ergonomie, RPS, rédaction et mise à jour de document unique, groupes d'analyse de pratiques...)	
Adhésion à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Mission d'Inspection (ACFI) pour les visites d'inspection par jour d'intervention	400,00 €
Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents	
Adhésion aux missions facultatives de la Direction	
▪ Adhésion au socle de la convention (contribution par agent et par an)	65,00 €
- Médecine préventive	
- Action sur le milieu du travail (étude de poste, maintien dans l'emploi, conseils de 1 ^{er} niveau)	
▪ Prestations hors médecine préventive (par jour)	500,00 €
- Interventions collectives (ergonomie, RPS, rédaction et mise à jour de document unique, groupes d'analyse de pratiques...)	
▪ Soutien psychologique pour les agents (par jour d'intervention)	500,00 €
Adhésion à la convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Mission d'Inspection (ACFI) par jour	500,00 €
Services de l'État	
Médecine Préventive et action sur le milieu du travail (contribution à l'heure) + intervention équipe pluridisciplinaire	140,00 €
Médiation Préalable Obligatoire	
Collectivités et établissements publics non affiliés adhérents (contribution par médiation)	500 €
Reprographie pour les collectivités	
Feuille A4 noir	0,10 €
Feuille A4 couleur	0,15 €
Page dactylographiée	8,00 €
Minimum perçu	80,00 €
Reliure (par exemplaire)	4,50 €

C. SUBVENTIONS 2020

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité les subventions pour les organisations syndicales SUD et LAB (compte tenu de l'absence de bureau disponible, celles-ci ne bénéficient pas de la mise à disposition d'un bureau distinct dans les locaux de la Maison des Communes comme le prévoit la réglementation), pour l'ANDCDG ainsi que pour l'Amicale du Personnel de la Maison des Communes, pour l'année 2020.

D. COTISATIONS 2020

Le Conseil d'Administration vote à l'unanimité les cotisations pour la FNCDG et le GIP Informatique pour l'année 2020.

E. BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le budget primitif 2020 qui s'élève à 6 320 265 € en section de fonctionnement et à 251 233 € en section d'investissement.

F. OFFRES DE CONCOURS POUR TRAVAUX DE LA MAISON DES COMMUNES

Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité les deux offres de concours proposées par l'APGL à hauteur du coût TTC des travaux diminué du montant du FCTVA, concernant les travaux liés à la création d'un bureau et à la nouvelle salle du personnel.

G. DÉCISION MODIFICATIVE 2019 N° 2

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la décision modificative 2019 n° 2, présentée ci-dessous :

Section de Fonctionnement		
Nature	Dépenses	Recettes
657 - Subventions	45 000 €	

Section d'Investissement		
Nature	Dépenses	Recettes
1322 – Subvention d'équipement		27 156 €

H. MISE À JOUR DE L'INVENTAIRE

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la mise à jour de l'inventaire présentée.

I. INDEMNITÉ DE CONSEIL

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres :

- de demander le concours du comptable public pour assurer des prestations de conseil ;
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an ;
- que cette indemnité soit calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et soit attribuée à Monsieur Didier GUERETIN, comptable public du Centre de Gestion.

III. CONVENTIONS

A. AVENANT À LA CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES LOCAUX AVEC L'AGENCE PUBLIQUE DE GESTION LOCALE (APGL)

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité de ses membres, d'autoriser le Président à signer l'avenant n°4 à la convention de mise à disposition des locaux avec l'APGL pour tenir compte de la nouvelle répartition des charges de fonctionnement du bâtiment.

B. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU GIP INFORMATIQUE DES CENTRES DE GESTION

Le Conseil d'Administration du CDG 64 s'est engagé à adhérer à 4 applications proposées par le GIP Informatique des Centres de Gestion (Site Emploi territorial, Agirhe RH- modules spécifiques Instances, Comité médical-Commission de réforme et Comptabilité analytique).

Afin d'assurer l'acquisition, la maintenance et la formation à l'utilisation des logiciels proposés, le GIP Informatique a constitué le 15 octobre dernier un groupement de commandes. Celui-ci permettra d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi obtenir de meilleurs prix et une meilleure qualité des services associés.

Compte tenu de l'intérêt que représente ce groupement de commandes en matière de simplification administrative et d'économie financière, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres d'adhérer à ce groupement de commandes.

IV. QUESTIONS DE PERSONNEL

A. PROCÉDURE ALERTE ÉTHIQUE POUR LE PERSONNEL DU CENTRE DE GESTION

La loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (dite loi sapin 2) a créé un cadre juridique général applicable aux lanceurs d'alerte. Cette loi fixe des principes généraux communs à tous les employeurs, publics comme privés, mais aussi l'obligation de désigner un référent alerte éthique

pour les employeurs les plus importants, à savoir pour la Fonction Publique Territoriale :

- Les régions et départements ainsi que les établissements publics en relevant,
- Les communes de plus de 10 000 habitants,
- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant au moins une commune de plus de 10 000 habitants,
- Les autres personnes morales de droit public d'au moins 50 agents.

Le Centre de Gestion, en tant que personne morale de droit public de plus de 50 agents, entre dans cette catégorie.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité le dispositif de recueil des alertes éthiques proposé pour les agents et les collaborateurs extérieurs ou occasionnels du Centre de Gestion. Il décide de confier la mission de Référent Alerte éthique à Mme Annie FITTE-DUVAL, Maître de conférences en droit public à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour, référente Déontologue et laïcité pour les agents territoriaux du département et référente Alerte éthique pour les collectivités lui ayant confié cette mission.

B. TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la mise à jour du tableau des emplois.

C. RÈGLEMENT INTÉRIEUR D'UTILISATION DES VÉHICULES DE SERVICE

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'adopter le règlement intérieur d'utilisation des véhicules de service destiné au personnel du CDG 64, sous réserve de l'avis favorable du CTI.

V. AXES TRANSVERSAUX

A. POINT D'ÉTAPE SUR LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Au terme d'une d'année de mise en œuvre, un point d'étape sur le projet d'établissement est présenté.

Une majorité des actions a été mise en œuvre ou a abouti. C'est notamment le cas pour les actions de dématérialisation des échanges avec nos correspondants (collectivités, jurys de concours et d'examens, représentants au sein des instances consultatives ou décisionnelles...) ou encore pour le changement de modèle économique de la Direction Santé et conditions de travail. Cependant, certains projets ont pris du retard, c'est le cas des projets nécessitant des compétences informatiques compte tenu du départ d'un informaticien et des difficultés pour le remplacer ; et des projets en lien avec la mutualisation régionale (création d'un service régional d'organisation de concours et d'examens professionnels, service juridique d'analyse statutaire et de documentation...). La mise en place d'un schéma régional de mutualisation, de coordination et de spécialisation devrait accélérer les choses.

Un prochain rapport d'étape sera réalisé en fin d'année 2020.

B. RENOUVELLEMENT DU PARTENARIAT ENTRE PÔLE EMPLOI ET LE CENTRE DE GESTION

Depuis 2011, compte tenu de la complémentarité de leurs domaines d'intervention, Pôle Emploi et le Centre de Gestion formalisent leurs actions de coopération et leurs engagements réciproques par la signature d'une Convention de partenariat renouvelée tous les quatre ans.

Cette convention arrivant à terme en 2019 et compte tenu du bilan positif des actions communes qui ont été menées, le Conseil d'Administration se prononce favorablement et à l'unanimité sur la poursuite du partenariat entre Pôle Emploi et le CDG 64. Il habilite le Président à signer la nouvelle convention de partenariat d'une durée de 4 ans.

Les principaux axes de cette nouvelle convention sont :

- l'échange d'information, l'observation et le développement d'une expertise commune ;
- la promotion des métiers territoriaux et l'accompagnement à la mobilité ;
- l'information des employeurs territoriaux concernant les dispositifs liés à l'emploi et l'insertion professionnelle ;
- l'accompagnement des employeurs publics territoriaux dans les recrutements ;
- le développement et la qualification d'un vivier territorialisé d'agents remplaçants ;
- les actions spécifiques en faveur de l'insertion durable de travailleurs handicapés en collectivité.

Il est précisé que cette convention de partenariat n'implique pas d'échanges financiers entre les parties.

VI. DIRECTION EXPERTISE JURIDIQUE ET INSTANCES CONSULTATIVES

A. COMMISSION DE RÉFORME - HABILITATION DU PRÉSIDENT À DÉFENDRE EN JUSTICE

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité d'habiliter le Président à ester en justice dans le cadre de recours déposés par un agent et portant essentiellement sur un avis rendu par la Commission de réforme dont le Centre de Gestion assure le secrétariat.

B. RÉVISION DES HONORAIRES DES MÉDECINS MEMBRES DES INSTANCES MÉDICALES DU CDG 64

Au vu de l'étude présentée et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres de rémunérer les médecins siégeant en Commission de Réforme et en Comité Médical sous forme de forfait par séance et par réunion préparatoire. Il adopte les montants des honoraires proposés avec effet au 1^{er} décembre 2019.

VII. DIRECTION EMPLOI ET RECRUTEMENT

A. ACCOMPAGNEMENT À LA MOBILITÉ

Compte tenu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de ses membres de prolonger l'expérimentation de la prestation d'accompagnement à la mobilité sur l'année 2020.

VIII. COMPTE-RENDU DE L'USAGE DE LA DÉLÉGATION DE SIGNATURE AU PRÉSIDENT

Conformément à la réglementation, le Président rend compte de l'usage de la délégation que lui a donnée le Conseil d'Administration, à savoir la signature d'un avenant au marché pour le ménage de la Maison des Communes avec l'entreprise APR.

IX. INFORMATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION : DEMANDES D'AFFILIATIONS VOLONTAIRES

Suite à la consultation des collectivités affiliées au Centre de Gestion et en l'absence d'opposition de leur part, le Président prononcera l'affiliation volontaire au Centre de Gestion avec effet au 1^{er} janvier 2020 du SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU GAVE DE PAU (PAU), du SYNDICAT MIXTE D'EAU POTABLE DE LA RÉGION DE JURANÇON (JURANÇON), du SYNDICAT MIXTE DES 3 COLLINES (SEDZE-MAUBECQ) et du PÔLE MÉTROPOLITAIN PAYS DE BÉARN (PAU)

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 12h20.

Compte-rendu succinct établi le 13 décembre 2019.

LE PRÉSIDENT,



Michel HIRIART
Maire de BIRIATOU
Président de la Fédération Nationale
des Centres de Gestion